



CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME

Examen Périodique Universel

43^{ème} session

Mai 2023

POUR LE RESPECT DES DROITS DES ENFANTS ET DE LA JEUNESSE EN DIFFICULTE

Soumission :

Apprentis d'Auteuil

(Statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC)

Paris, octobre 2022

40 Rue Jean de la Fontaine,

75016 Paris

<https://www.apprentis-auteuil.org/>

Présentation de l'auteur

1. Fondation catholique reconnue d'utilité publique créée en 1866, **acteur engagé de la prévention et de la protection de l'enfance, Apprentis d'Auteuil développe en France et à l'international des programmes d'accueil, d'éducation, de formation et d'insertion professionnelle et d'accompagnement des familles**. En 2021, elle a accompagné 30 000 jeunes et 6000 familles. La fondation a obtenu le statut ECOSOC en 2014.

2. L'organisation citée ci-dessus, opératrice de terrain en France métropolitaine et Outre-mer a rédigé ce rapport à partir des **constatations faites sur le terrain par les professionnels de l'accompagnement éducatif et social**, mais aussi et surtout en se basant sur la **parole et les expériences de plus de 5000 jeunes et familles recueillis lors d'une consultation** au cours de l'année 2021¹. Apprentis d'Auteuil est présent sur tout le territoire français métropolitain et en outre-mer, à travers 250 établissements (crèches, écoles, établissements de la protection de l'enfance, dispositifs d'insertion...).

Remarques préliminaires

3. Ce rapport vise à mettre en avant les questions liées à l'enfance. Pour cela, notre organisation évoquera d'une part la question du **déterminisme social et du droit à l'éducation** et d'autre part, la **protection des enfants contre toutes les formes de violence**.

MISE EN ŒUVRE DES OBLIGATIONS INTERNATIONALES

I. Lutter contre le déterminisme social : donner les mêmes chances à tous

4. Lors de l'Examen Périodique Universel en 2018, l'Etat français a accepté plusieurs recommandations ayant été émises concernant l'impact de l'origine sociale des enfants sur leurs résultats scolaires et l'accès à l'école pour tous². Aujourd'hui, un enfant sur cinq vit dans une famille pauvre en France. La France étant l'un des pays de l'OCDE où « *le lien entre le statut socio-économique et la performance scolaire est le plus fort* ». Ces **enfants ont de grandes chances de subir du déterminisme social qui les enchaîne à une reproduction des inégalités** (échec scolaire, insertion complexe dans la vie professionnelle...), **se retrouvant au niveau des ambitions scolaires** : « *un élève défavorisé ayant de bons résultats sur cinq ne prévoit pas de terminer ses études supérieures, alors que cette proportion est très faible parmi les élèves favorisés* »³.

a. Combattre les inégalités dès le plus jeune âge

5. **L'accueil des enfants de moins de 3 ans en mode d'accueil collectif est un outil essentiel pour lutter contre le déterminisme social** : l'accueil en crèche a un impact particulièrement positif pour l'acquisition du langage chez les enfants issus de familles défavorisées⁴. Le rapport autour des « 1000 premiers jours » et la Stratégie pauvreté lancée en 2018 vont dans le bon sens pour encourager l'accueil des enfants issus des familles les

¹ Voir notamment « *Prendre le parti des jeunes, 24 solutions pour transformer leur avenir* », Apprentis d'Auteuil, janvier 2022. Du 12 mars au 15 mai, la fondation a recueilli la parole des jeunes et des familles pour construire son projet stratégique et renouveler son plaidoyer. Pour élargir la concertation en dehors du cercle de la fondation, Apprentis d'Auteuil a imaginé une campagne #maparolecompte sur TikTok et Instagram, en s'appuyant sur son réseau de partenaires et sur des influenceurs. Les jeunes et les familles mais aussi des experts et des professionnels ont été écoutés à travers des questionnaires, des ateliers collaboratifs, des écoutes pour repérer les problèmes qui empêchent de vivre sereinement et de s'insérer dans la société. 5000 jeunes, 200 familles et 900 professionnels ont été entendus.

² A/HRC/38/4, recommandations 145.193 (Portugal), 145.194 (Slovaquie), 145.195 (Congo), 145.196 (Hongrie), 145.197 (Serbie), 145.199 (Timor-Leste), 145.200 (Honduras).

³ Enquête PISA 2018

⁴ Lawrence M. Berger, Lidia Panico et Anne Solaz, 2021, "The Impact of Center-Based Childcare Attendance on Early Child Development: Evidence From the French Elfe Cohort", Demography.

plus défavorisées, cependant plusieurs difficultés sont à soulever.

6. Le recours aux modes d'accueil n'est pas universel dans les faits et est inégalitaire : moins d'une famille sur deux y recourt et près de 80 % des familles sous le seuil de pauvreté ne les utilisent pas⁵. Les professionnels soulignent que l'accès aux crèches est difficile pour les familles en grande détresse matérielle et sociale car elles manquent d'information ou ne trouvent pas les informations nécessaires pour accéder à ce type de mode d'accueil. Les professionnels soulignent que ces familles ne pensent pas y avoir droit et qu'il est nécessaire d'aller vers elles et vers les lieux qu'elles fréquentent (« Aller-vers »).

7. Pour faciliter le soutien aux familles en situation de pauvreté, les professionnels estiment qu'il faut mettre en place des dispositifs innovants. Ouvrir des places d'accueil pour les familles les plus vulnérables ne suffit pas : il est nécessaire de les amener vers ces dispositifs. Une des solutions serait d'encourager le **développement des dispositifs hybrides** (halte-garderie, ludothèques, dispositifs de soutien à la parentalité...) qui accueillent les parents, les enfants ou les deux, pratiquent la dynamique d'« aller-vers » et proposent différentes activités d'échanges, de garde et d'accompagnement. Ces dispositifs ne fonctionnant pas dans une logique de garde mais **dans une logique d'accompagnement**. En effet, le financement par heure de garde ne leur permet pas de trouver un équilibre financier et freine ainsi leur développement, alors qu'ils pourraient accompagner efficacement les familles les plus précaires.

8. Le développement des crèches à vocation d'insertion professionnelle (AVIP) qui pratiquent des horaires souples, des tarifs spécifiques, un suivi des parents en lien avec le service public de l'emploi... **permet de garantir un meilleur accès aux structures d'accueil de la petite enfance aux enfants qui en sont le plus éloignés.** Si les crèches AVIP ont vu leur nombre se multiplier par trois entre 2018 et 2021, aucun crédit de la Stratégie de lutte contre la pauvreté n'a été alloué à cette mesure⁶. Il est nécessaire de continuer à soutenir les crèches s'engageant dans cette voie pour l'insertion des parents des familles en difficultés (familles monoparentales ...).

9. Enfin, la problématique d'accès à ce mode de garde collectif ne saurait trouver de solutions sans penser une **revalorisation des salaires et la mise en place d'un plan de formation efficace** pour les métiers concernés tant dans l'accompagnement à la parentalité que dans la petite enfance dont le secteur traverse une pénurie de professionnels sans précédent. Celle-ci provoque parfois la fermeture d'établissements ou la réduction de la capacité d'accueil.

10. Recommandations :

- Encourager le développement de dispositifs innovants pour accompagner les parents des plus-petits et infléchir les modalités de financement des structures ;
- Encourager le développement des crèches AVIP pour accompagner les parents dans leur insertion professionnelle.

b. L'éducation, un droit pour tous

11. En théorie, l'article 28-1 de la Convention Internationale des droits de l'Enfant (CIDE) est respecté en France : l'enseignement est obligatoire et gratuit pour tous, l'information et l'orientation scolaire et professionnelle sont disponibles, différentes formes d'enseignement

⁵ HCFEA, « Premiers pas. Développement du jeune enfant et politique publique », octobre 2021.

⁶ France Stratégie, Comité d'évaluation de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, Les 35 mesures – suivi et évaluation 2021, Mars 2021

secondaires sont ouvertes et accessibles à tout enfant... Néanmoins, **en France, de nombreux enfants sont encore déscolarisés en 2022 ou n'ont pas accès à l'école dans les mêmes conditions qu'ailleurs.**

12. **Les situations à Mayotte et en Guyane sont les plus préoccupantes.** Alors même que la loi du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance rend l'école obligatoire dès 3 ans pour lutter contre les inégalités sociales, il paraît indispensable de pouvoir avoir des retours chiffrés sur la scolarisation dès le plus jeune âge. Cela est d'autant plus urgent dans les Outre-Mer et pour les familles défavorisées où la scolarisation précoce pourrait avoir un impact considérable. Ces chiffres sont particulièrement difficiles à obtenir même si un rapport de 2017 estimait le taux de scolarisation des 3-5 ans à 85 % en Guyane et à 79 % à Mayotte en 2016. Alors que celui-ci était de presque 100 % en métropole⁷.

13. Sur le terrain, notamment à **Mayotte**, il est constaté que **des enfants ne sont pas recensés** et n'apparaissent donc pas sur les listes d'attente des mairies pour être scolarisés. **Les enfants scolarisés peuvent mettre des heures à atteindre leur école à pied, ou attendre les transports sous la pluie** face à l'absence d'abris de bus. Ainsi, pendant la saison des pluies, les enfants arrivent à l'école mouillés et sales. Des professionnels remontent aussi des difficultés au niveau de **l'insécurité et la violence** qui règne sur l'île. Ces phénomènes entravent l'accès à l'école.

« Des jeunes qui ne vont plus aller dans leur établissement scolaire par peur ».

14. **Le modèle pédagogique métropolitain ne semble pas non plus adapté.** Les méthodes se révèlent peu appropriées pour des élèves dont le français est une langue secondaire et/ou scolarisés tardivement. D'après les professionnels, les tests des positionnements et les tranches d'âge pour rentrer au collège ne sont pas adaptés et de nombreux enfants sont « *recalés* ». Les filières proposées ne sont pas toujours adaptées aux besoins et les jeunes, en raison de leur retard, décrochent rapidement. La question de la formation des enseignants est également posée par les professionnels : les enjeux sont différents en Outre-Mer car les élèves ont plus de retard scolairement et évoluent dans des réalités sociales différentes (violence, pauvreté, éloignements géographiques des écoles ...). Par ailleurs, le niveau de formation des enseignants ultramarins est en décalage avec celles des enseignants en métropole, les **besoins en recrutement et en formation des enseignants deviennent criants.**

15. **La situation des Mineurs Non Accompagnés (MNA) est également source d'inquiétude. A Mayotte et en Guyane, leur scolarisation est rendue très difficile** par l'engorgement et les consignes données concernant les régularisations. Des formations peuvent ainsi s'interrompre de manière brutale faute de régularisation.

16. **En métropole, il n'y a aujourd'hui pas assez de classes spécialisées pour mineurs non accompagnés allophones UPE2A** (Unité Pédagogique pour Élèves Allophones nouvellement Arrivés), ou mal réparties géographiquement, ce qui ne permet pas d'offrir des conditions de scolarité adaptées pour ces jeunes, alors que le temps leur est compté pour construire un projet professionnel. Ce dernier est crucial pour l'obtention de titres de séjour et les enseignements scolaires, indispensables à une bonne intégration à la société française, sont souvent les premiers escamotés.

« Si on n'a pas de papier, on n'a pas de patron. Si on n'a pas de patron, on ne peut pas avoir de formation. Si on n'a pas de formation, on n'a pas de papier ».

17. **La scolarisation ne semble pas considérée comme prioritaire avant leur prise en charge par l'Aide sociale à l'enfance (ASE), pendant et même en vue de l'obtention d'un titre de séjour** – le Français Langue Etrangère (FLE) n'est par exemple aujourd'hui

⁷ HCFEA, Santé et scolarisation des enfants avant 6 ans à Mayotte, en Guyane et à la Réunion, 28 septembre 2021

pas reconnu comme une compétence pour la certification. Ces difficultés sont particulièrement exacerbées par la qualité de leur prise en charge, souvent en-deçà de ce qui est proposé aux jeunes français (coût journée en établissement, hébergement à l'hôtel...etc.). Les jeunes ont parfois un sentiment de solitude accru pendant leur prise en charge. Cette dernière est souvent concentrée sur une mise à l'abri et l'accès aux besoins fondamentaux (se nourrir, se loger, ...), sans accompagnement éducatif.

« Depuis que je suis en France je trouve que c'est vite seul au monde ».

18. Recommandations :

- Prendre des mesures supplémentaires pour garantir le droit à une éducation de qualité pour tous les enfants, notamment en Outre-Mer ;
- Garantir une prise en charge éducative globale de qualité pour les Mineurs Non Accompagnés.

c. Tous égaux face à l'orientation ?

19. Le Comité des droits de l'Enfant, lors du dernier examen de la France en février 2016 s'est dit préoccupé « *par le rôle déterminant que joue l'origine socioéconomique des enfants dans les résultats scolaires* »⁸. Ce constat et cette inquiétude ne sont pas récents et sont unanimement partagés au niveau international⁹. **Les enfants en protection de l'enfance (201 348 enfants en France) sont particulièrement touchés par l'impact de leur situation sur leur orientation.**

20. Le Covid-19 a rappelé qu'une **grande partie de la réussite scolaire dépend du soutien des familles à leurs enfants**. Cependant, toutes les familles ne peuvent aider leurs enfants de la même manière et n'ont pas les mêmes moyens (technologiques, financiers, sociaux) pour suivre la scolarité de leurs enfants. 69% des enfants jugent que le décrochage est lié à un contexte familial compliqué¹⁰. La *loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République* (juillet 2013) prévoyait l'association des parents aux projets éducatifs, un lieu pour les parents dans les établissements, des activités autour de la parentalité et une attention particulière aux parents les plus éloignés de l'institution scolaire. Pourtant, le rapprochement semble compliqué pour de nombreux parents qui manifestent leur peur du jugement et des pratiques qui peuvent éroder la confiance envers les institutions (école, travailleurs sociaux etc.).

« J'ai été aidé à l'école primaire mais plus après. Je me suis débrouillée toute seule. Parce que mes parents n'ont pas suivi ma scolarité. ».

« Quand les enfants ont de mauvais résultats, ils convoquent les parents mais pas quand ils ont de bons résultats ».

21. **Des études montrent aussi que les enfants placés rencontrent plus souvent que les autres des situations de déscolarisation, retards scolaires ou redoublements**¹¹. Ils ne savent pas forcément vers qui se tourner. Les professionnels anticipent souvent une fin de suivi proche de leur majorité en les orientant vers des **cycles d'enseignement professionnel courts**. La temporalité des aides les incite aussi à choisir des voies rapides. Les jeunes sont focalisés sur l'obtention d'un travail et pour cela, sur l'obtention d'un

⁸ CRC/C/FRA/CO/5, p. 17

⁹ Voir notamment OCDE, *Enquête PISA, Note par pays pour la France, 2016, p.2* : <http://www.oecd.org/fr/france/PISA-2015-France-FRA.pdf>

¹⁰ Baromètre de l'éducation Apprentis d'Auteuil, 2021. Apprentis d'Auteuil a interrogé les jeunes lors de sa seconde édition du baromètre de l'éducation entre les 1ers et 19 juillet 2021. Les résultats ont été présentés lors de la conférence de presse du jeudi 14 octobre 2021 au siège d'Apprentis d'Auteuil. Réalisé en partenariat avec Opinion Way, la vision de 2492 jeunes de plus de 16 ans a été recueillie à cette occasion.

¹¹ ONPE, Revue de littérature « La scolarité des enfants protégés », Septembre 2022

« Contrat jeune majeur ». Ainsi, les enfants placés disent qu'ils ont souvent le sentiment d'avoir grandi trop vite.

« Quand on n'a pas de famille, c'est dur de parler à des inconnus, des conseillers d'orientation. »

« [Il faut] signer des contrats jeunes majeurs pour avoir le temps pour apprendre un métier ».

22. Les jeunes témoignent de leurs difficultés sur les questions de mobilité et d'autonomie, souvent liées à des difficultés avec l'Aide Sociale à l'Enfance (refus de stages, de déplacements...). Leur situation les conduit à vivre quotidiennement avec des préoccupations très concrètes (se nourrir, se loger, travailler) avec des craintes fortes sur leur avenir. Certains jeunes reproduisent aussi des schémas très ancrés avec l'impression d'avoir un destin tout tracé.

« On est jeté dans la nature, on n'a plus les aides ».

« Je suis portugais, [je ferai] maçon comme mon père, comme les autres portugais ».

23. Recommandations :

- Prendre des mesures supplémentaires, pour permettre aux enfants placés, de réellement choisir leur orientation et leur projet professionnel ;
- Renforcer les mesures pour créer du lien entre les parents et l'institution scolaire.

II. Protéger les enfants contre toutes les formes de violences

24. Lors de l'Examen Périodique Universel de la France en 2018, plusieurs recommandations contre les violences éducatives ordinaires ont été acceptées par la France¹². **Lors de la consultation menée par Apprentis d'Auteuil, la question de la violence subie ou ressentie est particulièrement ressortie.** Elle semble être présente partout et multiforme. **54% des jeunes de 16 à 25 ans ont subi des violences au sein de leur établissement de l'Aide Sociale à l'Enfance**¹³. Un premier pas a été effectué par la loi de 2022 relative à la protection des enfants, mettant en place un référentiel unique, partagé pour tout signalement de fait de violences. Ce référentiel unique sera défini dans les décrets d'application de ladite loi, attendus en novembre 2022.

25. Les jeunes et les familles citent souvent l'école comme lieu d'agression potentiel. L'école est pointée comme le lieu privilégié de la moquerie et du harcèlement. Les conséquences psychologiques, sociales et scolaires peuvent être extrêmement graves : décrochage scolaire, conduites autodestructrices, voire suicidaires. Les jeunes sont conscients des conséquences et cela les inquiète. Les jeunes ont plusieurs fois abordé l'effet de groupe dans les situations de violence, les relations filles / garçons (rumeurs, accusations non fondées, photos à caractère sexuel) et l'apparence physique comme étant des catalyseurs de la violence.

¹² A/HRC/38/4, recommandations 145.237 (Suède), 145.238 (Uruguay), 145.239 (Andorre), 145.240 (Danemark), 145.241 (Estonie).

¹³ Apprentis d'Auteuil, Baromètre pour l'éducation, 2021.

« Tu plonges un enfant dans un monde, qui peut être très dangereux, et l'enfant dans la cour d'école doit se débrouiller tout seul » - « Il y a beaucoup de harcèlement et cela commence très tôt en primaire, voir en maternelle ».

« Il y a du harcèlement qui peut mener à des suicides ».

26. Le harcèlement est d'autant plus difficile à combattre quand il est dénoncé en corrélation avec une absence d'action voire un mépris de la part des adultes. **Ce manque de prise en compte, d'écoute exacerbe le sentiment d'incompréhension et le repli sur soi des jeunes harcelés.** Parfois, quand ce sont les adultes qui harcèlent ou se moquent des jeunes au sein de l'école, les jeunes se sentent dévalorisés, démotivés et ne trouvent plus le lieu sécurisant.

« Il faudrait [...] une meilleure surveillance pour éviter le harcèlement à l'école ; les adultes font semblant de ne pas voir. ».

« Les profs ne réagissent pas, on nous dit « arrête de te plaindre ».

« Y'a même mon prof [...] de sport, [...] il s'acharnait sur moi et se moquait de moi »

« Une prof m'as sorti : de toute façon toi ça se voit t'as une tête de dealer » ;

« Leurs propos peuvent être odieux : vous ne méritez pas d'avoir le bac, c'est extrêmement démotivant ».

29. Recommandations :

- Expérimenter la mise en place d'Observatoires des Incidents, dans des structures accueillant des mineurs, pour désamorcer la violence dès ses premières manifestations et protéger les enfants.
- Renforcer la formation des professionnels à la détection et au signalement de faits de violences pour protéger les enfants.

III. Recommandations à l'Etat français pour mieux prendre en compte les droits des enfants et des jeunes :

30. Recommandations pour combattre les inégalités dès le plus jeune âge :

31. Encourager le développement de dispositifs innovants pour accompagner les parents des plus-petits et infléchir les modalités de financement des structures ;

32. Encourager le développement des crèches AVIP pour accompagner les parents dans leur insertion professionnelle.

33. Recommandations pour garantir l'accès à l'éducation à tous les enfants en France :

34. Prendre des mesures supplémentaires pour garantir le droit à une éducation de qualité pour tous les enfants, notamment en Outre-Mer ;

35. Garantir une prise en charge éducative globale de qualité pour les Mineurs Non Accompagnés.

35. Recommandations pour donner à tous les enfants les mêmes chances en termes d'orientation :

36. Prendre des mesures supplémentaires, pour permettre aux enfants placés, de réellement choisir leur orientation et leur projet professionnel ;

37. Renforcer les mesures pour créer du lien entre les parents et l'institution scolaire.

38. Recommandations pour protéger les enfants contre toutes les formes de violence :

39. Expérimenter la mise en place d'Observatoires des Incidents, dans des structures accueillant des mineurs, pour désamorcer la violence dès ses premières manifestations et protéger les enfants ;

40. Renforcer la formation des professionnels à la détection et au signalement de faits de violences pour protéger les enfants.